

## **DEMANDE DE DÉROGATION POUR BRÛLAGES DE VÉGÉTAUX (autres que écobuage et incinération de végétaux sur pied)**

**Entre le 15 juin et le 15 septembre, dans et/ou à moins de 200 m des bois, forêts, landes et plantations**

Je soussigné(e), ayant pris connaissance des peines légales rappelées au verso,

Nom et Prénom(s) .....
Adresse .....
Code postal et Commune.....
Téléphone ..... Mobile .....

sollicite l'autorisation de réaliser un brûlage de végétaux sur les parcelles dont je suis propriétaire ou ayant-droit :

Sur la commune de :	Aux lieux-dits :

pendant la semaine

du :

au :

Cette demande doit être déposée au moins quinze jours avant la date souhaitée du brûlage. Aucune action ne doit être engagée avant retour de la décision du préfet. Au-delà de quinze jours après le dépôt de la demande, l'absence de réponse du préfet vaut refus.

**Je m'engage à respecter les mesures préventives suivantes (ainsi que les éventuelles mesures complémentaires qui figureront sur la dérogation) :**

- ◆ le débroussaillage sur plusieurs mètres de largeur autour du feu ;
- ◆ allumage par temps calme et après le lever du soleil, extinction complète avant 17 heures ;
- ◆ la présence sur le terrain, au moment des opérations, du propriétaire (ou son représentant) plus une autre personne, équipés d'au moins une tonne à eau et un pulvérisateur dorsal ;
- ◆ obtenir l'accord du Service départemental d'incendie et de secours par téléphone (numéro 18 ou 112), 2 à 4 heures avant l'allumage du feu ;
- ◆ joindre à la présente demande de dérogation une carte de localisation du feu prévu.

**ATTENTION ! Les brûlages de végétaux sont interdits sans possibilité de dérogation :**

- ◆ en période d'épisode de pollution atmosphérique ;
- ◆ par vent fort ;
- ◆ en massifs à risque (période à forte sensibilité), quelle que soit la distance des bois, forêts, landes et plantation.

À ..... le .....

Signature

*Demander à envoyer au moins 15 jours avant la date choisie à : Préfecture du Cantal – Bureau de la Sécurité Civile – Cours Monthyon – 15 000 Aurillac ou à l'adresse suivante : [pref-defense-protection-civile@cantal.gouv.fr](mailto:pref-defense-protection-civile@cantal.gouv.fr)  
Pour une information sur le suivi de ma demande : 04 71 46 23 00 (demander bureau de la sécurité civile)*